

**La Présidente**

Paris, le **20 NOV. 2019**

DGA/ISM/INM/BH/YM/19004348  
Affaire suivie par : Basile HASSAN/Yann MAUBLANC  
[basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr](mailto:basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr)  
[yann.maublanc@iledefrance-mobilites.fr](mailto:yann.maublanc@iledefrance-mobilites.fr)

Madame la Maire,

Des périodes de grèves de la part de certaines entreprises de transport public franciliennes sont annoncées pour le mois de décembre 2019. Île-de-France Mobilités souhaite anticiper au mieux ces désagréments en proposant à l'ensemble des Franciliens des solutions de mobilités alternatives.

C'est pourquoi, alors que le covoiturage fait partie du bouquet de mobilité habituellement proposé par Île-de-France Mobilités à travers la prise en charge de trajets de covoiturage pour les abonnés des transports en commun, Île-de-France Mobilités prévoit un dispositif renforcé pendant la période de grève à venir. En effet, Île-de-France Mobilités propose de prendre en charge tous les trajets de covoiturage réalisés via les plateformes de ses partenaires. Vous trouverez en annexe une description du dispositif.

En pratique, pour bénéficier du dispositif d'Île-de-France Mobilités lors des jours de grève les usagers pourront trouver leur partenaire de covoiturage (passager ou conducteur) sur le site [Vianavigo.fr](http://Vianavigo.fr), en effectuant une recherche d'itinéraire, ou sur les applications des partenaires d'Île-de-France Mobilités, à savoir : Karos, Klaxit, BlaBlaLines, Ouihop ou Covoit'ici. Le trajet sera proposé gratuitement au passager et Île-de-France Mobilités prendra en charge une bonification de l'indemnité du conducteur.

Par ce courrier, je vous invite à relayer l'information auprès de vos habitants afin de les inciter à covoiturer pour se rendre sur leur lieu de travail.

A cet effet, Île-de-France Mobilités met à votre disposition un kit de communication sur le covoiturage comprenant des flyers, une vidéo explicative et des posters, que vous trouverez à l'adresse suivante : [www.vianavigo.com/covoiturage](http://www.vianavigo.com/covoiturage).

J'espère ainsi, que vous pourrez communiquer en faveur de cette pratique solidaire, écologique et économique lors d'évènements exceptionnels tels que les grèves des transports.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma très haute considération.

*Au vu de,*



**Valérie PECRESSE**

**La Présidente**

Paris, le **20 NOV. 2019**

DGA/ISM/INM/BH/YM/19004348  
Affaire suivie par : Basile HASSAN/Yann MAUBLANC  
[basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr](mailto:basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr)  
[yann.maublanc@iledefrance-mobilites.fr](mailto:yann.maublanc@iledefrance-mobilites.fr)

Monsieur le Maire,

Des périodes de grèves de la part de certaines entreprises de transport public franciliennes sont annoncées pour le mois de décembre 2019. Île-de-France Mobilités souhaite anticiper au mieux ces désagréments en proposant à l'ensemble des Franciliens des solutions de mobilités alternatives.

C'est pourquoi, alors que le covoiturage fait partie du bouquet de mobilité habituellement proposé par Île-de-France Mobilités à travers la prise en charge de trajets de covoiturage pour les abonnés des transports en commun, Île-de-France Mobilités prévoit un dispositif renforcé pendant la période de grève à venir. En effet, Île-de-France Mobilités propose de prendre en charge tous les trajets de covoiturage réalisés via les plateformes de ses partenaires. Vous trouverez en annexe une description du dispositif.

En pratique, pour bénéficier du dispositif d'Île-de-France Mobilités lors des jours de grève les usagers pourront trouver leur partenaire de covoiturage (passager ou conducteur) sur le site [Vianavigo.fr](http://Vianavigo.fr), en effectuant une recherche d'itinéraire, ou sur les applications des partenaires d'Île-de-France Mobilités, à savoir : Karos, Klaxit, BlaBlaLines, Ouihop ou Covoit'ici. Le trajet sera proposé gratuitement au passager et Île-de-France Mobilités prendra en charge une bonification de l'indemnité du conducteur.

Par ce courrier, je vous invite à relayer l'information auprès de vos habitants afin de les inciter à covoiturer pour se rendre sur leur lieu de travail.

A cet effet, Île-de-France Mobilités met à votre disposition un kit de communication sur le covoiturage comprenant des flyers, une vidéo explicative et des posters, que vous trouverez à l'adresse suivante : [www.vianavigo.com/covoiturage](http://www.vianavigo.com/covoiturage).

J'espère ainsi, que vous pourrez communiquer en faveur de cette pratique solidaire, écologique et économique lors d'événements exceptionnels tels que les grèves des transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.

*Au très,*



**Valérie PECRESSE**